

BOULE
2021
2022



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

31037

1	CONTEXTE	3
2	ORIENTATIONS BUDGETAIRES	5
2.1	INVESTISSEMENT	5
2.2	FONCTIONNEMENT	6
2.3	NOUVEAU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57	6
3	ACTIVITE	7
3.1	ACCOMPAGNEMENTS DES PROFESSIONNELS	7
3.2	CONCEPTION ET PRODUCTION D' ACTIONS ARTISTIQUES	9
3.3	ASSISTANCE TECHNIQUE AUX ACTEURS	11
3.4	RECUEIL, ANALYSE ET MISE A DISPOSITION DE RESSOURCES	11



1 Contexte

Né de la fusion de la Régie culturelle régionale et de l'Arcade en 2020, Arsud déploie les missions de ces deux établissements et devient un outil unique d'accompagnement dédié aux acteurs culturels de la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur.

À ce titre, Arsud propose un soutien technique avec la location de matériel scénique et d'espaces de répétition ainsi qu'une aide à la structuration des lieux et des projets.

Arsud initie des rencontres, des ateliers et des modules de formation réservés aux acteurs culturels stimulant la circulation d'expériences, l'échange sur des problématiques communes et repérées ainsi que l'acquisition de compétences.

Arsud engage un travail prospectif sur les nouveaux usages avec la mise en place de « labos » de recherche, d'expérimentation et établit des liens avec de nouveaux partenaires connexes. Cette méthode de travail collaborative est utilisée sur l'ensemble des propositions faites aux acteurs culturels du territoire pour former « un parcours usagers » intuitif et personnalisé.

Arsud est également opérateur de manifestations culturelles et, par ce biais un outil de valorisation au service de la politique culturelle initiée par la Région Sud.

Les missions d'Arsud s'articulent autour de trois directions :

Le Pôle culturel et communication, qui regroupe 3 services : le développement, la ressource, la méthode et la communication, avec une mission de conseil, de formation et d'accompagnement des acteurs culturels dans leur structuration et leur développement.

Le Pôle production et technique, qui coordonne l'organisation technique et logistique des opérations réalisées par Arsud telles que la Tournée Mosaïque pour valoriser les compagnies soutenues par la Région Sud, les choix artistiques étant opérés conjointement par la Direction de la Culture et Arsud. Ce pôle gère également 3 Parcs de matériel scénique : au siège d'Arsud à Bouc-Bel-Air, mais aussi dans les antennes situées à Saint-Laurent-du-Var et à Veynes.

Le Secrétariat général, ayant pour missions principales la gestion budgétaire et comptable, les ressources humaines, la conformité juridique de l'établissement, l'hygiène, la sécurité et la gestion du fonctionnement interne. Il est composé de trois services : les moyens généraux, l'administration et les ressources humaines.

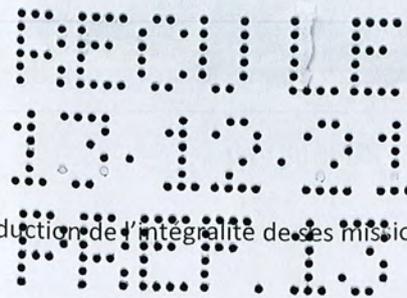
2021

L'année 2021 a été marquée par la pandémie mondiale de COVID 19. Les activités d'Arsud ont été fortement impactées pendant la période.

D'une part, un certain nombre d'opérations prévues au budget ont été annulées ou modifiées, nécessitant de redéployer le budget d'activité. D'autre part, les recettes issues de la location de matériel, location de plateaux, formation, et opérations annulées, n'ont pas été perçues à leur niveau attendu, générant ainsi un manque à gagner.

Par ailleurs, Arsud a été partie prenante dans la reprise de l'activité culturelle durant toute la période de pandémie par le biais de sa compétence en accompagnement mais également de dispositifs spécifiques et innovants créés en lien avec la Direction de la Culture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : les plateaux solidaires, les billets découverte, les LaboPro ...

Le principe de maintien de l'ensemble des missions d'Arsud en 2021, reste valable pour l'année 2022.



2 Orientations budgétaires

Le budget d'Arsud est construit au regard de la reconduction de l'intégralité de ses missions.

2.1 Investissement

Les projets d'investissements pour 2022 sont nombreux et comportent notamment :

- Le projet de réaménagement du site d'Arsud à Bouc-Bel-Air, qui débutera sa réalisation début 2022, pour un rendu prévisionnel des travaux à la fin de l'année 2022. L'avant-projet a validé une organisation générale des services :
 - ✓ Nouveaux espaces de répétitions pour les artistes (aménagement et constructions)
 - ✓ Création de salles de formation,
 - ✓ Agencement de nouveaux bureaux pour les agents,
 - ✓ Nouveau hangar pour le Parc de matériel.
- L'achat de mobilier correspondant à ces nouveaux aménagements
- L'achat de matériel informatique pour adapter le système d'information
- L'éventualité de délocalisation des antennes d'Arsud
 - ✓ Antenne Alpes-Maritimes/Est Var de Saint-Laurent du Var : Un projet de délocalisation de l'antenne est en cours. Des pistes à la location ou à l'achat sont aujourd'hui à l'étude à l'ouest du département des Alpes-Maritimes.
 - ✓ Antenne Hauts-Pays Alpains de Veynes : Le bail du local prenant fin en juin 2022, un projet de délocalisation est en cours.
 - ✓ Antenne d'Aix-en-Provence : Le bail de la Maison Darius Milhaud (ancien siège de l'Arcade) qui héberge l'équipe du site d'Aix a été prolongé pour quelques mois. Une réflexion concernant un bureau permanent d'Arsud au sein de la Maison Darius Milhaud est à l'étude.
- L'achat de matériel de spectacle
 - ✓ Renouvellement du matériel obsolète sur les parcs de matériel de Bouc Bel Air et Veynes
 - ✓ Constitution d'un "kit ARSUD" permettant d'assurer des prestations et d'organiser des rencontres sans avoir recours à la sous-traitance
 - ✓ Remplacement d'une partie du parc lumière traditionnel par des projecteurs à LED, dans une démarche écoresponsable

La différence entre le budget d'investissement et l'auto-financement déterminera le montant des demandes éventuelles de subvention d'investissement pour 2022.

2.2 Fonctionnement

2.2.1 Produits

Une demande de dotation de fonctionnement sera faite à la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'année 2022.

Une demande de subvention de fonctionnement, fléchée sur de l'activité, sera faite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour 2022.

Des produits proviendront des recettes générées par une partie de l'activité : location de matériel, de plateaux, formations, partenariats...

2.2.2 Charges

Les charges de masse salariale, d'activité, et de fonctionnement général sont évaluées selon le principe de continuité de l'intégralité des missions d'Arsud pour la construction du budget primitif 2022.

Au 1^{er} janvier 2022, Arsud comptera 52 agents permanents.

Des charges de gestion des 4 sites d'Arsud sont à prévoir en 2022 : Bouc-Bel-Air (siège), Aix-en-Provence, Saint-Laurent-du-Var (projet de délocalisation à confirmer), et Veynes (hypothèse de délocalisation à confirmer).

2.2.3 Dette

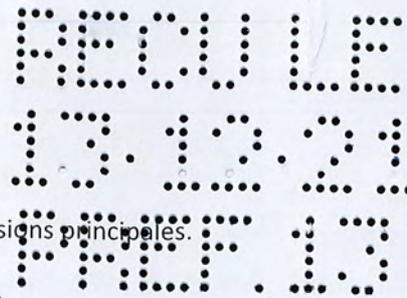
Arsud n'a actuellement aucune dette. La dotation annuelle permet de faire face à l'ensemble des dépenses.

2.3 Nouveau référentiel budgétaire et comptable M57

Le conseil d'administration a voté, lors de la séance du 16 septembre 2021, l'adoption de la nomenclature budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2022, suite à un avis favorable du payeur régional.

Il s'agit de modifier la présentation et la logique de la comptabilité d'Arsud afin d'améliorer la lisibilité et la qualité de ses compte, dans une optique de conformité juridique.

L'adoption de la M57, qui reprend de nombreuses dispositions de la M71, implique peu de changements. Cependant, certains points devront être nécessairement préparés : reprise des balances comptables, rattachement des charges et des produits, provisions pour compte épargne temps et pour créances douteuses...



3 Activité

L'activité d'Arsud se décline autour de ses quatre missions principales.

3.1 Accompagnements des professionnels

Cet accompagnement des professionnels des filières concernées se fait dans une perspective de développement de leur activité.

- Accompagnement

Reconduction et déploiement des actions d'accompagnement dans le but de soutenir les opérateurs culturels dans leur stratégie de structuration et de développement, d'accompagner les collectivités dans l'analyse de leurs politiques culturelles et de consolider des partenariats structurants avec des lieux et équipements du territoire.

- Fabrique de Formation

Arsud poursuit le déploiement d'un programme de formation annuel permettant aux acteurs culturels de développer leurs compétences et de renforcer leurs projets.

Des formations courtes et techniques opérationnelles pour la structuration administrative de l'entreprise culturelle, la communication, la production et diffusion de spectacle, la pratique artistique et la technique. Ces formations sont proposées en collectif ou en intra-entreprise.

- AtelierPro

Régulièrement, Arsud propose aux entrepreneurs culturels des temps de « workshop » pour aborder les clés essentielles pour la consolidation de leurs projets. Ces temps favorisent la mise en pratique et « l'applicatif métier » des participants. Ces ateliers sont guidés avec l'aide d'experts et d'intervenants qualifiés.

- RencontrePro

Conçues en partenariat avec des lieux et festivals régionaux, mais également des organismes nationaux des filières créatives, ces rencontres professionnelles abordent des thématiques de veille pour le secteur du spectacle vivant et de la culture, favorisent les échanges professionnels et la structuration du réseau. Arsud programme, coordonne et anime ces RencontrePro.

- LaboPro

Le LaboPro est un espace participatif d'innovation et de développement pour la filière du spectacle vivant.

En phase avec les mutations actuelles du secteur, le LaboPro rassemble des professionnels de la région (directeurs de lieux, festivals, équipes artistiques, producteurs, partenaires institutionnels) dans des séances de travail en intelligence collective pour produire et prototyper de nouvelles solutions adaptées (nouveaux projets, nouveaux usages, nouveaux services).

ARSUD

- Prestation Avocat-Conseil

Le service Prestation Avocats-Conseils aide les acteurs culturels à sécuriser et renforcer leur structuration juridique. Une dizaine de cabinets d'avocats, partenaires d'Arsud, sont associés à ce service afin de proposer 2h de consultations personnalisées aux opérateurs culturels.

Arsud constitue un premier diagnostic, oriente les porteurs de projets et prend en charge, à un tarif négocié, l'intervention des cabinets d'avocats partenaires.

- Prestation Expert-comptable Conseil

Le fonctionnement est semblable au dispositif « Avocats Conseil » avec des experts comptables partenaires.

- COREPS

A la demande des services de l'Etat et de la Région Sud, Arsud coordonne le COREPS de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, espace de dialogue et de concertation entre les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et les organismes professionnels de la région. Arsud pourra être chargé de créer un site internet dédié au COREPS.

- Carte blanche aux artistes

« Carte blanche aux artistes » est un dispositif mis en place par la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur et coordonné par Arsud, pour apporter un soutien financier aux artistes et créateurs régionaux. Ces aides à la création et à la diffusion sont définies dans les cadres d'intervention de la politique culturelle régionale.

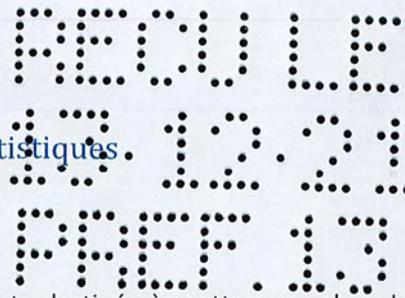
Arsud organise la logistique pour les commissions cinéma et arts vivants, et co-anime des comités d'expert pour les aides à la création et à la production du spectacle vivant.

- REPERTOUR

Arsud accompagne la Direction de la Culture de la Région SUD dans l'organisation de cette opération de promotion des lieux de tournage de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur auprès de professionnels du monde du cinéma. L'objectif de cette opération est de favoriser l'attractivité de la région, aux travers de ces multiples atouts, comme un lieu de production incontournable.

- Plateaux solidaires

Arsud propose d'accompagner et de rassembler les besoins de résidences des compagnies régionales et leurs mises en relation avec des lieux partenaires en capacité de les accueillir pour des temps de création, production, répétition. Ces temps d'inscription dans le territoire favorisent la relation entre les artistes, les lieux, les publics, et génèrent de l'activité artistique. Ces résidences sont aussi les vecteurs de programmations futures ou d'actions culturelles (EAC...).



3.2 Conception et production d'actions artistiques.

Ces actions comprennent :

- La production et la réalisation d'événements destinés à mettre en valeur la création et l'action culturelle en région, y compris la création et la production d'expositions,
- La co-production d'œuvres avec d'autres opérateurs régionaux dans le cadre de fonds de coproduction et le cas échéant leur diffusion
- L'organisation de la présence de la Région aux salons ou autres manifestations culturelles destinée à promouvoir les acteurs culturels régionaux ainsi que la politique culturelle régionale

Les actions qui pourraient être développées en 2022 comprennent :

- Tournée Mosaïque

La tournée Mosaïque est un programme original de diffusion de spectacles issus de la création régionale, fondé sur le principe de la solidarité territoriale entre la collectivité et les communes de la Région Sud.

Théâtre, danse, musique, arts de la rue, le public bénéficie d'un accès gratuit à des spectacles répartis sur tout le territoire régional.

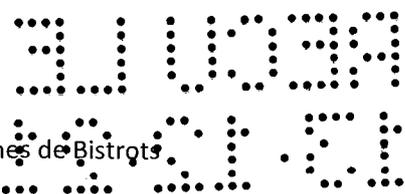
Arsud produit et réalise cette opération initiée par la Région Sud.

- Tournée en partenariat avec les Chorégies d'Orange

Un partenariat est noué avec les Chorégies d'Orange pour une collaboration sur l'organisation d'une tournée estivale.

- Organisation de la présence d'Arsud dans les salons, rencontres et festivals sur le territoire national :
 - ✓ *Festival d'Avignon*
 - ✓ *Salon « Livre Paris 2022 »*
 - ✓ *Festival de Cannes*
 - ✓ *Biennale Internationale des Arts du Cirque*
 - ✓ *Bis de Nantes*
 - ✓ ...

Arsud assure l'organisation de sa présence et de celle de la Région SUD durant les grands salons, rencontres ou festivals sur le territoire national : location et/ou aménagement d'un espace dédié, accueil des artistes et professionnels, organisation de rendez-vous, conférences, tables rondes, événements...

- 
- Scènes de Bistrots

L'opération « Scènes de Bistrots » se poursuit dans le cadre des programmes de la Région Sud destinés à garantir la diversité des activités et l'attractivité des zones rurales. Mise en œuvre par Arsud en lien avec la Fédération Nationale des Bistrots de Pays, cette opération transforme chaque année plus d'une trentaine de Bistrots de Pays du territoire en scènes de spectacle. Cette action pourrait s'étendre à un réseau plus large d'établissements (absence de Bistrots de pays dans les Bouches-du-Rhône) et différents formats de programmation (jeune public, « goûter-spectacle » etc.).

- Trop Puissant

Cette opération, développée avec les services de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur en partenariat avec des lieux de spectacle emblématiques du territoire, propose auprès des lycéens et apprentis de la région, une tournée régionale de prévention des risques auditifs liés aux musiques amplifiées et à l'usage prolongé de casque ou oreillettes.

Trop Puissant, ce sont des concerts à dimensions pédagogiques animés par des artistes et des professionnels de santé (Urapeda).

- Opéras au Sud

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur propose un dispositif de soutien aux quatre maisons d'Opéra de la région, Nice Côte d'Azur, Marseille, Toulon Provence Méditerranée et Grand Avignon, afin de les inviter à mutualiser leurs ressources et à s'engager en matière de co-production de spectacle. La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur missionne Arsud pour être coproducteur en son nom et pour accompagner et soutenir la diffusion élargie des spectacles auprès des scènes régionales, nationales et internationales.

- Prix littéraire des lycéens et apprentis

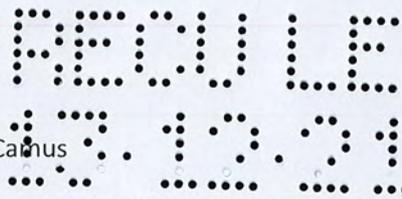
Initiative de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Prix Littéraire des Lycéens et Apprentis est organisé par l'Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le concours d'Arsud.

Dans l'objectif de sensibiliser les lycéens et apprentis aux métiers du livre et d'encourager le plaisir de la lecture, le Prix littéraire des lycéens et apprentis suscite la rencontre avec les auteurs et la création contemporaine.

- Orchestres dans les lycées

Avec Orchestre dans les Lycées, la musique orchestrale vient au contact des jeunes le temps d'une résidence dans leur établissement scolaire. Un dispositif qui allie des ateliers de pratique artistiques en amont, des répétitions commentées, un concert et la participation des élèves dans l'organisation de l'événement.

Arsud co-organise le concert de restitution en partenariat avec les Orchestres et les lieux de diffusion afin de programmer ce temps fort en direction des tous les publics.



- Continuité « une année, un auteur » - Albert Camus

Dans le cadre de la poursuite « d'une Année, un Auteur » par la Région Sud, pour favoriser l'accès à la culture à tous, Arsud continue « l'année Camus », ayant pour objectif de faire découvrir l'œuvre de l'auteur par la mise en place d'actions culturelles et de médiations de différentes formes et envers différents publics.

- FRAOP

Arsud est propriétaire de la collection du FRAOP réunissant 101 œuvres de peintres provençaux. Unique en France et né d'une volonté de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le FRAOP a pour objectif de valoriser un fonds d'œuvres faisant référence à la Provence. En 2022, Arsud pourrait engager des travaux d'inventaire et de restauration des œuvres.

- Dispositif ou opération culturelle « cultures urbaines »

L'expression "cultures urbaines" recouvre l'ensemble des pratiques culturelles, artistiques et sportives issues de l'espace urbain. Dans le cadre du nouveau mandat régional, et en lien avec la Direction de la culture, Arsud pourrait imaginer un partenariat, un dispositif ou un événement culturel en lien avec les cultures urbaines.

- Dispositif ou opération culturelle « Web vidéo / création sur Internet »

Dans le cadre du nouveau mandat régional, et en lien avec la Direction de la culture, Arsud pourrait imaginer un partenariat, un dispositif ou un événement culturel en lien avec la création sur internet et la web vidéo : rencontres professionnelles, partenariats, échange, aide à la diffusion...

3.3 Assistance technique aux acteurs

Cette assistance est proposée par le biais de conseil ou de soutien logistique, en particulier :

- L'animation des parcs régionaux de matériel
- La gestion d'infrastructures d'accueil pour les artistes
- L'information des collectivités et des responsables culturels grâce à des publications techniques ou des actions de sensibilisation à l'utilisation de ces matériels techniques

3.4 Recueil, analyse et mise à disposition de ressources

- Portail numérique

En 2022 Arsud continuera de développer son portail numérique, espace commun de réunion de l'ensemble des sites internet spécifiques tels que :

- La Mosaïque
- Résidences au Sud
- Culturo

Des développements de correctifs seront également apportés à ces sites.



- Communication

En 2022, le développement d'une communication prospective sera renforcé. L'objectif premier de cette communication étant de développer les publics cibles, la charte graphique sera définitivement posée sur les outils d'ARSUD.

Arsud reste également le relais des opérations portées par la Région Sud au titre de son rôle d'opérateur culturel régional.

- Bibliothèque numérique

De nouveaux développements seront également appliqués à la Bibliothèque numérique afin de répondre à de nouveaux services d'utilisation. Le Portail Numérique rassemblera l'ensemble de ces sites.